

# Travail dominical

## RETRAIT PUR ET SIMPLE DE LA LOI DU 10 AOÛT 2013

**Dimanche dernier, les magasins Castorama et Leroy Merlin ont ouvert leurs portes en Ile-de-France malgré l'interdiction de travail dominical imposée par le tribunal de commerce.** Ce délit est une violation inacceptable du droit du travail et du commerce. C'est un véritable chantage à l'emploi que mènent ces deux enseignes dont le propriétaire de Leroy Merlin, le groupe Mulliez, est notoirement connu pour déployer des trésors d'imagination quand il s'agit d'échapper à l'impôt français.

**L'interdiction du travail du dimanche a été et reste une conquête sociale majeure.** Son autorisation nous ramènerait au 19ème siècle. Ce n'est pas en revenant sur cette avancée sociale, que l'on pourra faire face à la crise économique actuelle, conséquence des politiques d'austérité, de précarisation des emplois et de baisse des salaires.

**Ce n'est pas par la dérégulation du temps de travail**

(remise en cause de la durée légale comme des limites imposées à la durée quotidienne par le travail au forfait)

que l'on pourra faire face à la crise et que l'on verra l'avènement nécessaire d'un développement humain, durable, centré sur les connaissances et compétences des salariés, l'accès de tous à la culture, la démocratie et le progrès social est incontournable .

**La question des salaires pourtant centrale n'est jamais posée.** Or c'est bien là que se situe la réponse, aucun salarié n'a envie de sacrifier sa vie de famille de ne plus avoir de vie sociale comme tout un chacun. Non ce sont bien les difficultés liées aux bas salaires notamment ceux pratiqués dans la grande distribution qui pousse les salariés à travailler les dimanches. C'est là qu'il faut agir. L'augmentation des salaires est indispensable et urgente, non seulement pour maintenir un jour de repos commun à tous les salariés mais aussi pour relancer la croissance créatrice d'emplois.

Quand on est de gauche, seul l'intérêt commun doit nous guider !

**A Suresnes, lors du dernier conseil municipal**

La mairie a soumis au vote une délibération concernant un Périmètre d'Usage de Consommation Exceptionnel - dérogation au repos dominical - le maire nous a indiqué que c'était bien l'enseigne de bricolage située dans le bas de Suresnes qui était à l'origine de la demande. Cette autorisation intervient au moment où était jugé les enseignes de bricolages pour ouvertures illégales. Le maire ainsi que tous ceux qui ont voté donne raison aux hors la loi.

**On voté pour : la majorité UMP ainsi que le groupe PS**

**On voté contre : le groupe Communiste ainsi que l'élue EELV**



## Le parti communiste propose :

Le retrait pur et simple de la loi du 10 août 2009 remettant en cause le repos dominical de tous les salariés.

- ✓ Revaloriser les salaires dans le privé et dans le public, à partir d'un SMIC à 1700 € net mensuel
- ✓ Transformer tous les contrats à temps partiel en contrat à durée indéterminée
- ✓ Moduler l'assiette de cotisations sociales pour pénaliser les entreprises qui font le choix de la finance contre celui du travail
- ✓ Baisser la TVA sur les produits de consommation populaire
- ✓ Combattre les marges excessives des grands distributeurs tout en préservant des prix rémunérateurs aux producteurs.

*Le PCF au cœur du Front de Gauche*

*Avec le parti communiste je passe à l'action !*

Nom : ..... Prénom : ..... Tél : .....

Adresse : ..... courriel : .....@.....

PCF Suresnes 42 bis rue de Verdun 92150 Suresnes Tel 0623144551suresnes.pcf.fr



**Suresnes.pcf.fr**

